

**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 4 mars 2022



Le 4 mars 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, WILLIE Annick, VERDUN Marie-Pierre.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : Adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières de Meuse. (N°01/2022)

Les Communes Forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes Forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Madame le Maire présente le réseau des Communes Forestières, ainsi que les statuts et soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 pour et une abstention :

- Décide d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à la Fédération Nationale et d'en respecter les statuts ;
- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- Charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Mandate celui-ci pour représenter la collectivité auprès de ses instances (association départementale et Fédération Nationale).

Date de la convocation : 25 02 2022  
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 07  
Nombre de votants : 07

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 3 mai 2022 et de la  
Publication le 10 mars 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire

